

29 n° département	PRIMELIN commune	
	Saint-Tugen adresse	
Quimper arrondissement		Pont-Croix canton
CHAPELLE SAINT-TUGEN édifice ou ensemble contenant		33.04
RETABLE DU ROSAIRE dénomination et titre de l'œuvre		39.05 matricule

Emplacement et position dans l'édifice : chapelle Sud - entre les deux fenêtres du mur Est

Propriété : Commune

Protection : /

État de conservation : mauvais état

Établi en 1978 par TUGORES

vu en 1983 par TOSKER

2768

I - DESCRIPTION

→ 2768
(date 1966)

- Matériaux de structure : bois
- Matériaux de décor : polychromie
- Catégorie technique : menuiserie
- Technique de décor : sculpture, peinture
- Dimensions : H. 560 ; l. 270 ; pr. 115 cm ; couronnement : H. 60 ; L. 50 ; ép. 5 cm.
- Remaniements, restaurations : assemblages très précaires. Tabernacle disparu. Couronnement du retable déposé dans la chapelle Nord-Est.
- Marques et inscriptions : sur le couronnement, armoiries peintes timbrées d'un heaume ; sous ces armoiries, d'autres illisibles car martelées (voir Perennès).
- Structure : autel en tombeau droit posé sur un emmarchement à un degré en bois. Devant d'autel divisé en trois panneaux à petit cadre (sauf panneau central : grand cadre rapporté).
Retable empiétant légèrement sur l'autel. Contretable occupée par le tableau du Rosaire encadré de colonnes torsées. Entablement droit.
- Décor : colonnes torsées à décor peint de feuilles de vigne, pampres et grappe. Chapiteaux composite, pedestaux ornés de cuirs. Panneaux latéraux de l'autel à décor de pots à feu et arabesques.

II- HISTORIQUE :

- Lieu de fabrication : atelier local
- Datation : 1652.

III-NOTE DE SYNTHÈSE : D'après la documentation, daterait de 1652. Semble plus tardif (XVIII^e siècle ?).

IV-DOCUMENTATION :

COUFFON (R.). - Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon.
PERENNES (Chne H.). - Saint Tugen en Primelin ... p. 47 et 49.

Table des figures

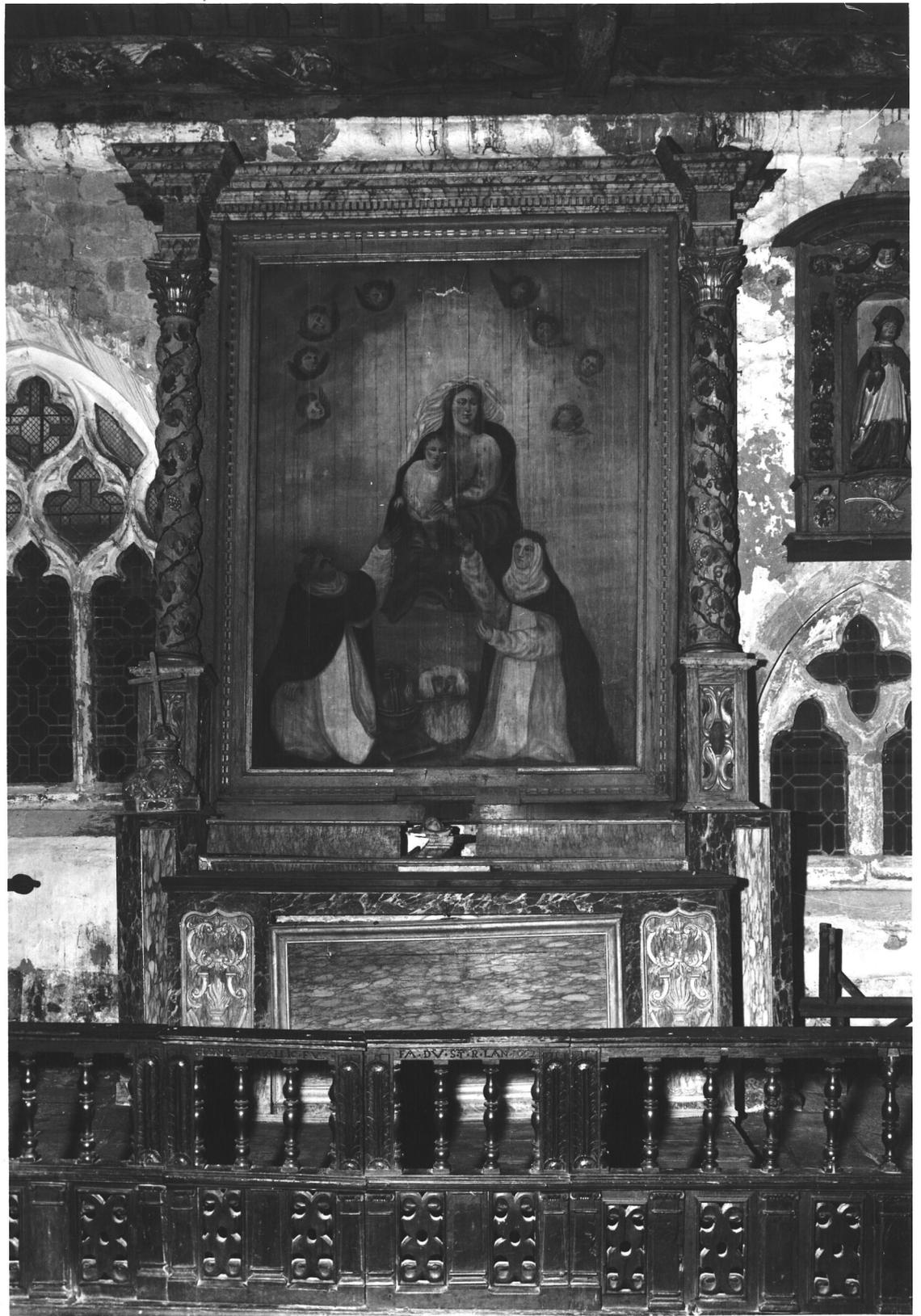
Fig.1. Vue générale

78.29.336 X

3384

29 PRIMELIN Saint-Tugen
CHAPELLE SAINT-TUGEN
Retable du rosaire
FIG.1 Vue generale

Cl. Inv. Dagorn 78 29 336 X.



29 n° département	PRIMELIN commune	
lieu-dit	SAIN-TUGEN adresse	
Quimper arrondissement		Pont-Croix canton
CHAPELLE SAINT-TUGEN édifice ou ensemble contenant		33.04
TABLEAU : LA DONATION DU ROSAIRE dénomination et titre de l'œuvre		51.02 matricule

Emplacement et position dans l'édifice : chapelle Sud

Propriété : privé

Protection :

État de conservation : médiocre

Établi en 1978 par M.M. TUGORES

Revu en 2. 1983 par C. TOSKER

(2721)
2767

I - DESCRIPTION

- 1.1. Dénomination : ~~Dénomination~~ et titre de l'élément ... : appartenant au retable du Rosaire
 - . Appellation particulière : /
 - . Désignation fonctionnelle ou cultuelle : /
- 1.2. Situation précise : Occupe la contretable du retable du Rosaire
- 1.3. Description technique
 - . Support : toile
 - . Cadre : bois doré orné de denticules
 - . Technique d'exécution : huile
 - . Dimensions : h. environ 250 cm l. 190 (dans cadre).
 - . Etat de l'oeuvre : médiocre : déchirure en haut au centre, craquelures de la couche picturale.
 - . Inscriptions, marques, ... : en rouge dans le coin inférieur droit " ~~Mre (ou Marie)~~ PRIOLY DE KERLAOUEN / 1846 "
- 1.4. Description iconographique : L'Enfant sur les genoux de la Vierge, tend un rosaire à Ste Catherine agenouillée à droite. La Vierge, assise, donne un rosaire à Ste Dominique. Nuées peuplées d'angelots. Chien avec torche assis, globe crucifère et livre posés sur le sol.
- 1.5. Description formelle : Tonalités très neutres à dominantes gris et bleu. Vierge à robe rose.

II - HISTORIQUE

- 2.1. Genèse :
 - . Commande : / vraisemblablement Mre ^(Marie ?) Priol de Kerlaouen (en Cap-Sizun).
 - . Auteur, date, lieu d'exécution : 1846.
 - . Stade de création : oeuvre finie.
- 2.2. Histoire de l'oeuvre après sa création : /

III- NOTE DE SYNTHÈSE : /

IV- DOCUMENTATION : PERENNES (Chne H.). - Saint-Tujan en Cap-Sizun p. 47.

Fig. 1 vue générale

78.29.336 X

3276

IN 8 001/007 U 17 3

29 PRIMELIN Saint-Tugen
CHAPELLE SAINT-TUGEN
Peinture sur toile
FIG.1 Donation du Rosaire

Cl. Inv. Dagorn 78 29 336 X.

